

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 24 novembre 2017**

Présents : COENDOZ J.P. / GAUTIN F. / BRANCIARD D. / FERRON D. / BASTIAN O. /
OGIER P. / MADELON E. /

Absents : VINCENT Yann qui donne pouvoir à GAUTIN F. / GAUTIN D. / ROUYER S. / GUIDETTI F.

TARIFS DE LOCATION de la salle polyvalente au 1^{ER} janvier 2018 :

Le Conseil Municipal de Vérel-Pragondran, décide à 8 voix POUR le tarif de la location de la salle polyvalente :

- Pour les habitants de la commune :

- du 15 mai au 15 septembre : 210,00 €
- du 16 septembre au 14 mai : 310,00 €

- Gratuit pour les associations de la commune

- Pour les particuliers et les associations extérieurs à la commune :

- du 15 mai au 15 septembre : 370,00 €
- du 16 septembre au 14 mai : 470,00 €

Caution de 500€

TARIFS DE LOCATION du Presbytère au 1^{ER} janvier 2018 :

Le Conseil Municipal de Vérel-Pragondran, décide à 8 voix POUR le tarif de la salle du Presbytère qui reste à :

- 50,00 € du 15 mai au 15 septembre
- 70 € du 16 septembre au 14 mai

avec une caution : 300,00 €

TARIFS DE LOCATION des concessions du columbarium au 1^{ER} janvier 2018

Le Conseil Municipal de Vérel-Pragondran, décide à 8 voix POUR le tarif des concessions du columbarium :

- Pour 15 ans : 380 € la case
- Pour 30 ans : 760 € la case

Chaque famille doit prendre à sa charge les inscriptions sur le granit en lettre bâton doré.

Le jardin du souvenir est prévu uniquement pour les cendres.

TARIFS DE LOCATION du four au 1^{ER} janvier 2018 :

Le Conseil Municipal de Vérel-Pragondran, décide à 8 voix POUR de ne pas changer le tarif, il reste à 5€. Caution 100€

Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions.

Le Conseil municipal à 6 voix POUR et 2 abstentions accepte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions.

Délibération du maintien de l'isolation de la Mairie pour le FDEC 2018 :

Le Conseil municipal à 8 voix POUR accepte la demande de maintien de l'isolation de la Mairie pour le FDEC 2018.

Autorisation Remboursement Facture : Carrefour BASSENS à Mr Fuchs Gérard (Barotiers) :

Le conseil municipal à 8 voix POUR décide d'accepter que les 69,93€ concernant la facture CARREFOUR BASSENS, soit remboursé à Mr FUCHS par mandat, et viré sur son compte bancaire.

Délibération pour la protection fonctionnelle du Maire :

Le conseil municipal, voté à 7 voix POUR, décide d'accorder la protection fonctionnelle au maire.

Rapport d'activité 2016 Chambéry Métropole et Cœur des Bauges :

Conformément à la loi, le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2016 de Chambéry Métropole et Cœur des Bauges. Chaque conseiller a été destinataire de ce document.

Vu par nous Maire de la Commune de Vérel-Pragondran, pour être affiché le 28 novembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

A VEREL PRAGONDRAN, Le 28 novembre 2017

Le Maire, Jean-Pierre COENDOZ

